

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Réponse à la pétition déposée le 10 mars 2023 par la députée de Mercier, M^{me} Ruba Ghazal, sur le thème des cyberviolences faites aux femmes

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 10 mars 2023, la députée de Mercier, M^{me} Ruba Ghazal, déposait une pétition demandant au gouvernement du Québec :

- De s'engager à intégrer une formation obligatoire aux policiers et policières du Québec sur les cyberviolences faites aux femmes;
- De faire pression sur le gouvernement fédéral au moyen d'une motion afin que celui-ci adopte une loi, inspirée de la Loi allemande sur les contenus haineux, qui forcerait les réseaux sociaux à supprimer les contenus « haineux » et « délictueux » sous peine d'une amende sévère allant jusqu'à 50 millions de dollars.

Tout d'abord, je tiens à souligner que la lutte contre la cyberintimidation et l'hostilité en ligne est une de mes priorités. J'ai confié aux équipes de mon ministère le mandat d'identifier d'autres mesures visant à contrer le phénomène de la cyberintimidation et de l'hostilité sur les réseaux sociaux et les plateformes ouvertes de partage de contenus en ligne. Les travaux à cet effet ont débuté et j'entends consulter les partis de l'opposition sur celles-ci en temps opportun.

En ce qui a trait au premier point de cette demande, il convient de rectifier les faits. Après vérification auprès de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), je suis en mesure d'affirmer que divers aspects de la cyberviolence sont traités dans le cadre des activités de formation du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie et dans d'autres formations offertes par l'ENPQ, dont le programme de formation initiale en enquête et des formations spécialisées de perfectionnement. Cela étant dit, je suis tout de même ouvert à

... 2

explorer les possibilités pour bonifier la formation obligatoire aux policiers en la matière dans le cadre de notre réflexion.

Il convient également de mentionner que le ministère de la Sécurité publique collabore à l'action 4 du *Plan d'action concerté pour prévenir et contre l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 : s'engager collectivement pour une société sans intimidation* qui vise à informer la population sur les conséquences de l'hostilité en ligne visant les femmes, notamment celles qui prennent la parole dans l'espace public, et sur les recours légaux possibles pour les victimes. Cette mesure prévoit notamment la promotion des bonnes pratiques de réception des plaintes auprès des corps policiers et, pour ce faire, un dépliant faisant état des bonnes pratiques en matière de réception de plainte d'intimidation et de cyberintimidation sera produit et transmis au cours de la présente année aux directeurs des corps de police afin d'être dûment relayé à l'ensemble des policiers.

En terminant, je tiens à préciser que je serais tout à fait favorable à la présentation d'une motion incitant le gouvernement fédéral à adopter une loi obligeant les géants du Web et les réseaux sociaux en général à supprimer les contenus reconnus comme étant « haineux » et « délictueux » sous peine d'amende.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Sécurité publique,



François Bonnardel